

Livre Blanc des mutuelles étudiantes de proximité

PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER
LA SANTÉ ÉTUDIANTE

LA SECURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

emeVia

Le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité

MEP | MGEL | SEM | SMEBA | SMECO | SMENO | SMERAG | SMEREB |
SMEREP | SMERRA | VITTAVI

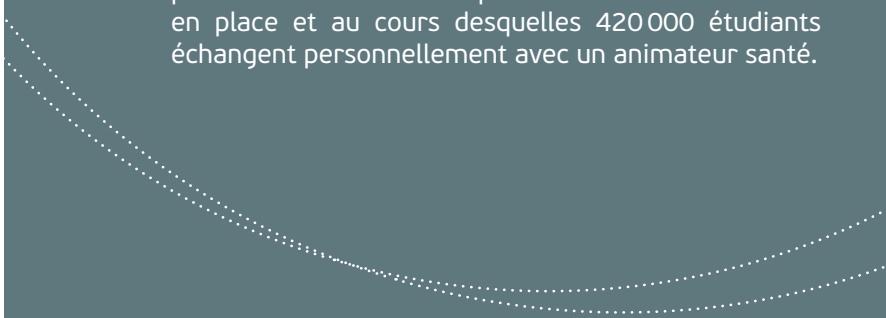
_EmeVia

EmeVia, la Sécurité sociale des étudiants, est depuis le 8 mars 2012 la nouvelle dénomination de l'Union Nationale des Mutuelles Etudiantes Régionales (USEM). EmeVia représente les mutuelles étudiantes de proximité membres du Réseau national emeVia : MEP, MGEL, SEM, SMEBA, SMECO, SMENO, SMERAG, SMEREB, SMEREP, SMERRA et VITTAVI.

Les mutuelles étudiantes ont trois missions principales :

- La gestion du régime de Sécurité sociale
- L'offre d'une garantie complémentaire santé
- La mise en place d'actions en promotion de la santé

Elles gèrent ainsi le régime de Sécurité sociale de près de 850 000 étudiants et offrent une complémentaire santé à près de 250 000 d'entre eux. Chaque année, plus de 1200 actions de promotion santé sont mises en place et au cours desquelles 420 000 étudiants échangent personnellement avec un animateur santé.

Decorative dotted lines in the bottom left corner of the page, consisting of two parallel curved lines that sweep from the left towards the right.

_Edito

La décision d'accorder en 1948 la gestion de la Sécurité sociale à des mutuelles constituées par et pour les étudiants a permis de leur voir reconnaître l'aptitude à assumer des responsabilités sociales et, au-delà, civiques et citoyennes.

Le monde de la santé étudiante a aujourd'hui besoin d'orientations fortes et d'une mise en commun de toutes les bonnes volontés pour moderniser et améliorer une situation encore imparfaite.

Forts de notre expérience, nous savons que la priorité est de se tourner vers l'avenir, celui de chaque étudiant, celui de chacune de nos mutuelles, celui de la santé étudiante dans son ensemble. Réfléchir à ce qui pourrait être amélioré demain, comme le propose notre Livre Blanc, c'est contribuer à améliorer le régime étudiant. C'est cette présence permanente sur le terrain, grâce à l'implication des étudiants qui font vivre toute l'année nos services de prévention et de promotion de la santé, qui nous permet de garantir la meilleure couverture santé possible et le bien-être de tous.

EmeVia ne perd pas de vue que la qualité des actions menées par ses mutuelles de proximité s'appuie sur une bonne compréhension de l'environnement étudiant et sur le respect d'une valeur fondamentale : la solidarité.

C'est en continuant à faire de la solidarité le moteur de notre action et le sens de notre engagement que nous parviendrons à préserver ce qui est pour nous la plus grande des richesses : le Capital Santé des étudiants.

Cédric CHEVALIER
Président d'emeVia

_ Les propositions d'emeVia

I
Garantir à chaque étudiant une affiliation adaptée à sa situation.

II
Rattacher les étudiants apprentis et salariés au régime étudiant de Sécurité sociale.

III
Créer un chèque santé prenant en charge 50 % du coût d'une complémentaire santé (dans la limite de 200 €).

IV
Réviser les critères d'accès à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) pour les étudiants.

V
Créer un bilan gynécologique 100 % pris en charge par l'Assurance Maladie pour les jeunes filles entre 16 et 25 ans.

VI
Étendre l'offre de prévention M'T Dents aux jeunes de 20 et 25 ans.

VII
Favoriser l'engagement des étudiants dans la prévention par les pairs.

VIII
Inciter les établissements d'enseignement supérieur à former les responsables associatifs à la prévention et aux gestes de premiers secours.



Accès aux soins

PROPOSITIONS

- I GARANTIR À CHAQUE ÉTUDIANT UNE AFFILIATION ADAPTÉE À SA SITUATION.
- II RATTACHER LES ÉTUDIANTS APPRENTIS ET SALARIÉS AU RÉGIME ÉTUDIANT DE SÉCURITÉ SOCIALE.
- III CRÉER UN CHÈQUE SANTÉ PRENANT EN CHARGE 50% DU COÛT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (DANS LA LIMITE DE 200€).
- IV RÉVISER LES CRITÈRES D'ACCÈS À L'ACS POUR LES ÉTUDIANTS.


Proposition I

Garantir à chaque étudiant une affiliation adaptée à sa situation.

Les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur doivent obligatoirement s'affilier au régime étudiant de la Sécurité sociale, cependant leur situation personnelle (âge, activité salariée, profession des parents...) peut exonérer celui-ci d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante.

La procédure d'affiliation au régime étudiant est actuellement prise en charge par les services de scolarité des établissements d'enseignement supérieur lors des inscriptions. Les scolarisés ont alors l'obligation de contrôler les justificatifs attestant d'une exonération d'affiliation au régime étudiant.

Dans certains cas, ce contrôle n'est pas ou mal effectué et l'étudiant n'est en réalité pas en situation d'exonération (difficulté de contrôle lors des inscriptions par Internet). L'étudiant se retrouve alors sans aucune couverture maladie: il n'est ni affilié au régime de Sécurité sociale étudiante dont il devrait relever, ni par aucun régime d'assurance maladie. Les conséquences financières sont lourdes : en cas d'accident de santé, l'étudiant ne sera remboursé d'aucun de ses frais. Il est estimé à 178 000 le nombre d'étudiants non affiliés, à tort, au régime de sécurité sociale étudiant.



EmeVia demande à ce que les mutuelles étudiantes soient intégrées, au sein des établissements d'enseignement supérieur, à la procédure d'affiliation.

Proposition II

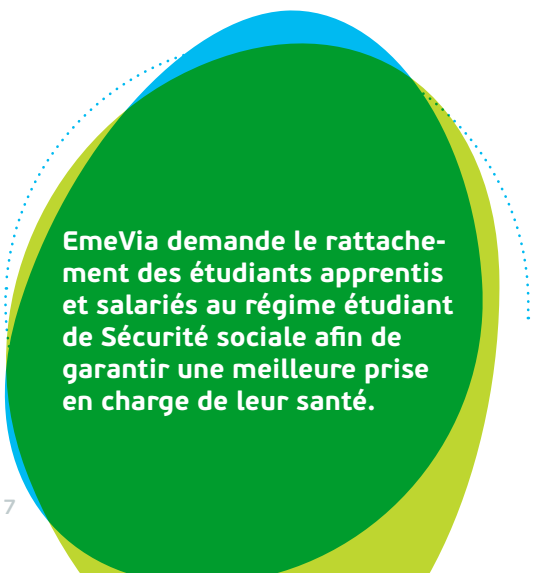
Rattacher les étudiants apprentis et salariés au régime étudiant de Sécurité sociale.

Actuellement, les étudiants salariés et apprentis sont rattachés au régime général de Sécurité sociale. Or, **on estime à 500 000 le nombre d'étudiants qui ne sont pas rattachés au régime étudiant de Sécurité sociale** (400 000 étudiants salariés¹ et 100 000 étudiants apprentis²).

Ce rattachement n'est ni adapté ni favorable aux étudiants. En effet, le statut de salariat ou d'apprentissage est, dans la plupart des cas, choisi pour financer ses études. Or, dépendre du régime général les pénalise financièrement en les forçant à être plus fortement contributeurs au système de soins que les étudiants relevant du régime étudiant (environ 672 €/an³ contre 203 €/an).

De plus, le rattachement au régime général n'est pas neutre en terme de qualité de service et de santé publique. En effet, écarter ce public du régime étudiant de Sécurité sociale, c'est le priver de services adaptés et performants (remboursement sous 48 h, accompagnement social, ...) et d'actions de prévention régulières et innovantes.

Or, les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante et d'emeVia ont identifié que le travail salarié et apprenti des étudiants aurait un effet sur le déroulement des études (stress, concurrence des emplois du temps travail/études). À titre d'exemple, l'enquête santé emeVia/CSA réalisée en 2011, montre une exposition 30% supérieure aux injures et au harcèlement moral des étudiants exerçant une activité rémunérée. Il apparaît donc comme indispensable que les efforts soient concentrés sur cette population, et quelle puisse accéder à une prise en charge efficace comme le reste des étudiants.



EmeVia demande le rattachement des étudiants apprentis et salariés au régime étudiant de Sécurité sociale afin de garantir une meilleure prise en charge de leur santé.

1. OVE, 2011.

2. Insee, 2009.

3. Étudiant à mi-temps, payé au SMIC.

Proposition III

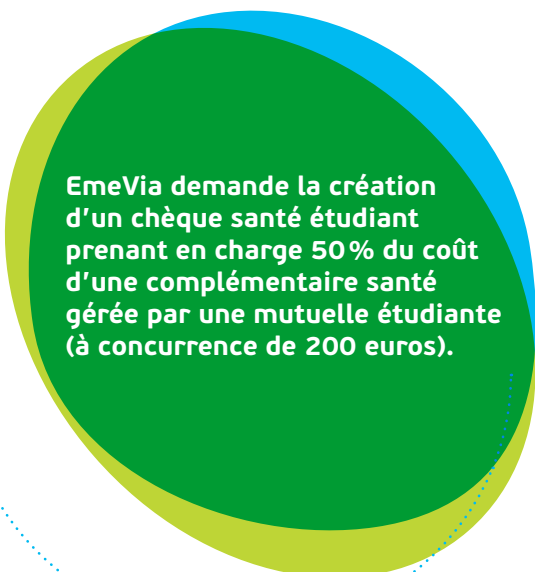
Créer un chèque santé prenant en charge 50 % du coût d'une complémentaire santé (dans la limite de 200 €).

Selon l'IRDES¹, plus de neuf personnes sur dix (93 %) déclarent être couvertes par une complémentaire santé. La population étudiante se distingue par un taux de couverture nettement plus faible que la moyenne.

Dans l'enquête santé emeVia / CSA réalisée en 2011, **seuls 82 % des étudiants déclaraient avoir une complémentaire santé**. Les étudiants évoquent majoritairement le coût (48,7 %) et le manque d'information (25,1 %) comme motif de non souscription à une complémentaire santé.

L'absence de couverture santé complémentaire chez près d'un étudiant sur cinq n'est pas sans conséquences sur l'accès aux soins. Ils sont en effet plus de 15 % de la population étudiante à déclarer avoir renoncé à des soins pour des raisons financières.

Devant ce constat inacceptable, certaines collectivités territoriales ont pris en charge le problème et instauré un chèque santé étudiant. Si l'initiative est louable, elle favorise en revanche les inégalités territoriales en matière de santé. C'est pourquoi, il apparaît indispensable que l'État agisse et garantisse une égalité de traitement des étudiants sur l'ensemble du territoire.



EmeVia demande la création d'un chèque santé étudiant prenant en charge 50 % du coût d'une complémentaire santé gérée par une mutuelle étudiante (à concurrence de 200 euros).

1. IRDES. Enquête Santé et Protection Sociale, 2009.

Proposition IV

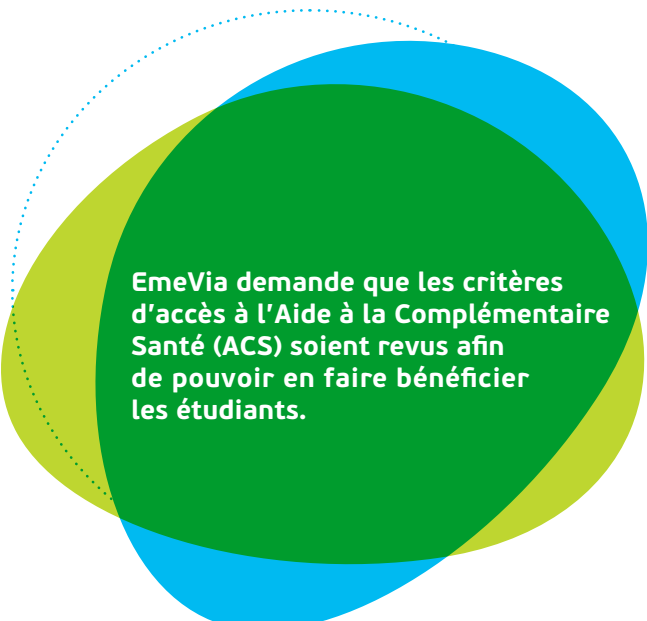
Réviser les critères d'accès à l'ACS pour les étudiants.

L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), consiste en une participation financière pour l'acquisition d'une couverture santé. Ce soutien s'adresse aux personnes dont les revenus se situent en dessous de 800€ par mois.

La grande majorité des étudiants est actuellement exclue de ce dispositif qui se base sur le foyer fiscal de rattachement de la personne. La plupart des étudiants sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents dont les revenus excèdent 800€ par mois.

Seuls 82 % des étudiants¹ (contre 93 % de la population générale) sont actuellement couverts par une complémentaire santé. Les étudiants constituent la population la moins bien couverte en complémentaire santé.

En complément du chèque santé pour tous, la révision des critères d'accès à l'ACS permettra d'aider la population étudiante la plus défavorisée à accéder à une meilleure couverture santé.



EmeVia demande que les critères d'accès à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) soient revus afin de pouvoir en faire bénéficier les étudiants.

1. emeVia/CSA. La santé des étudiants en 2011, 2011.



Prévention

PROPOSITIONS

- V CRÉER UN BILAN GYNÉCOLOGIQUE 100% PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE POUR LES JEUNES FILLES ENTRE 16 ET 25 ANS.
- VI ÉTENDRE L'OFFRE DE PRÉVENTION M'T DENTS AUX JEUNES DE 20 ET 25 ANS.
- VII FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LA PRÉVENTION PAR LES PAIRS.
- VIII INCITER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À FORMER LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS À LA PRÉVENTION ET AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS.

Proposition V

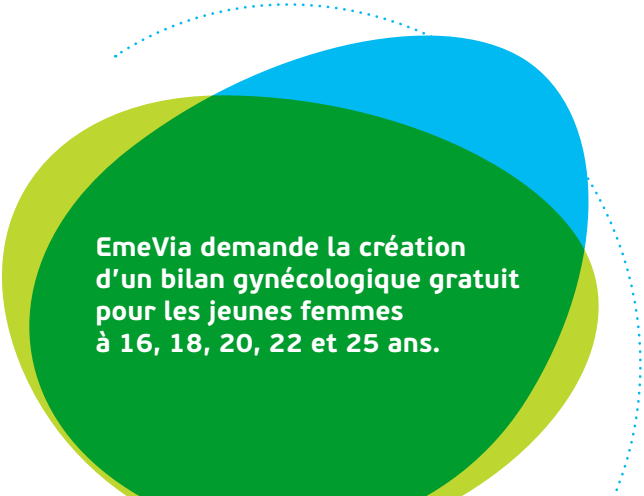
Créer un bilan gynécologique 100% pris en charge par l'Assurance Maladie pour les jeunes filles entre 16 et 25 ans.

Les enquêtes d'emeVia montrent une baisse depuis 2007 de la consultation de gynécologues par les étudiantes :

- En 2007, 43,6% des étudiantes ont consulté.
- En 2009, 38,3% des étudiantes ont consulté.
- En 2011, 30,2% des étudiantes ont consulté.

Les étudiantes déclarent renoncer à consulter un professionnel de santé pour un bilan gynécologique pour les raisons suivantes : elles n'osent pas (17,8%), il y a trop d'attente (9,2%) et les consultations sont jugées trop chères (5%).

L'installation d'un suivi gynécologique régulier est indispensable chez les jeunes femmes afin de leur offrir un diagnostic contraception personnalisé (garantir une bonne observance de la contraception), des examens gynécologiques réguliers et la sensibilisation les jeunes femmes aux problèmes de santé publique (protection contre les infections sexuellement transmissibles, le cancer du col de l'utérus).



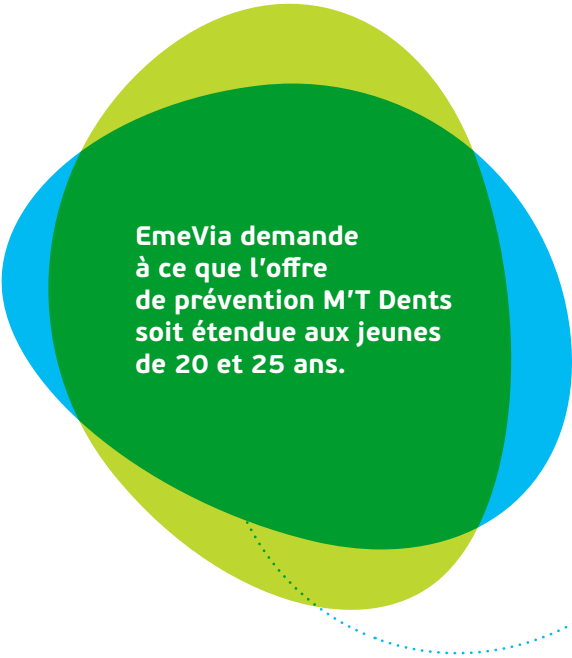
EmeVia demande la création d'un bilan gynécologique gratuit pour les jeunes femmes à 16, 18, 20, 22 et 25 ans.

Proposition VI

Étendre l'offre de prévention M'T Dents aux jeunes de 20 et 25 ans.

M'T Dents est une offre de prévention permettant aux enfants et adolescents à 6, 9, 12, 15 et 18 ans de bénéficier d'une consultation de prévention chez le dentiste prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Cette consultation permet aux jeunes, sans avance de frais, de bénéficier d'un examen de leur dentition et d'une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire (alimentation, tabagisme, alcool). Si nécessaire, des soins peuvent être également être effectués au cours de cette consultation (traitement de caries, détartrage, extractions de dents).

La dernière édition de l'enquête santé emeVia montre que seuls 24,8% des étudiants ont consulté un dentiste au cours des six derniers mois et 7% des étudiants déclarent avoir renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières.



EmeVia demande à ce que l'offre de prévention M'T Dents soit étendue aux jeunes de 20 et 25 ans.

Proposition VII

Favoriser l'engagement des étudiants dans la prévention par les pairs.

L'un des trois métiers des mutuelles étudiantes de proximité est la prévention santé en direction des jeunes. Il s'avère que les actions classiques (mouvement du professionnel vers la population cible) en matière de prévention ne touchent pas suffisamment les étudiants. Ces derniers sont en effet assez peu en contact avec les professionnels de santé (absence de besoin de soins curatifs).

L'expérience a montré qu'un jeune a tendance à se tourner vers un autre jeune lorsqu'il rencontre une difficulté, ce qui démontre une solidarité générationnelle. Ce principe appliqué à la prévention a donné naissance à des actions menées par les jeunes, pour les jeunes. Il s'agit de l'éducation par les pairs.

Quatre étudiants sur dix¹ déclarent avoir une activité associative au cours de l'année universitaire ce qui montre leur fort investissement vers des projets qui leur tiennent à cœur (sport, actions humanitaires...). Les mutuelles étudiantes de proximité, en partenariat avec des associations, forment chaque année, des étudiants à la prévention pour sensibiliser les jeunes aux conduites à risques et à la protection de leur santé directement dans les lieux qu'ils fréquentent (campus universitaire, resto U, discothèques, salle de concert...).

EmeVia demande à ce que soit ouvert un chantier de réflexion entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la santé afin de mutualiser les expériences et favoriser l'engagement des étudiants dans la prévention.

Proposition VIII

Inciter les établissements d'enseignement supérieur à former les responsables associatifs à la prévention et aux gestes de premiers secours.

Les associations étudiantes jouent un rôle important dans l'accueil, l'intégration des étudiants et l'animation des campus. Force est de constater que les responsables associatifs assument des responsabilités de plus en plus importantes notamment en terme de prévention.

Afin de soutenir les initiatives étudiantes, il est indispensable de les former à la prévention et aux gestes de premiers secours. Ces formations devront être assurées par les mutuelles étudiantes de proximité.

EmeVia demande à ce que les établissements d'enseignements supérieurs soutiennent les formations de leurs responsables associatifs en collaboration avec les mutuelles étudiantes de proximité.

_ Les chiffres clés d'emeVia

.....
11 mutuelles étudiantes de proximité
membre du Réseau national emeVia

.....
40 ans d'expérience

.....
Près de **200** agences et points d'accueils en France

.....
850 000 étudiants protégés

.....
250 000 adhérents mutualistes

.....
1 200 actions de prévention par an

.....
420 000 étudiants sensibilisés

.....
Plus de **25** partenaires

.....
Près de **250** élus étudiants mutualistes

Contact :

Délégué général d'emeVia
Benjamin Chkroun
250 rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Tél. : 01 44 18 37 87

Fax : 01 55 42 04 76

E-mail : contact@emevia.com

emevia.com